

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## COMMUNE DELEGUEE de LIERGUES

### MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

#### Objet et dates de l'enquête sur la modification du PLU de la commune déléguée de Liergues

Dans les conditions fixées par le code de l'environnement et par l'arrêté en date du 05 mai 2023 du Maire de Porte des Pierres Dorées, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification N°1 du PLU de la commune déléguée de Liergues pour une durée d'un mois :

**du vendredi 26 mai 2023 à 09h00 jusqu'au samedi 24 juin 2023 à 20h00.**

Le projet de modification N°1 porte sur le souhait de la commune d'adapter certains points règlementaires du PLU, notamment :

- Permettre la réalisation d'un bâtiment agricole dans le secteur de Bardonnieres,
- Revoir le règlement encadrant les activités commerciales et de services dans la zone Ui,
- Intégrer les dispositions concernant l'implantation des annexes et des extensions en limite dans la zone UC qui avait été validées suite à l'enquête publique de la révision générale et qui ont été oubliées dans le document approuvé,
- Création d'un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) dans le secteur des Sapins.

La personne responsable du plan local d'urbanisme auprès de laquelle les informations peuvent être demandées est le Maire.

#### Décision pouvant être adoptée au terme de l'enquête

Au terme de l'enquête, le projet de modification N°1 du PLU de la commune déléguée de Liergues, éventuellement amendé, sera approuvé par délibération du conseil municipal.

#### Désignation du commissaire enquêteur

Madame Edith LEPINE, a été désigné en qualité de commissaire-enquêtrice, par décision de M. le Président du Tribunal Administratif de Lyon en date du 05 avril 2023.

#### Modalités de mise à disposition du dossier au public

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête (à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur) seront déposées à la mairie de Porte des Pierres Dorées, siège de l'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique peut également être consulté sur le site internet suivant :

- site Internet de la Mairie <https://portedespierresdorees.fr>

- Chacun pourra prendre connaissance du dossier aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

Mardi : 8 H 30 - 12 H 00 et 13 H 30 - 17 H 00  
Mercredi : 8 H 30 - 12 H 00 et 13 H 30 - 17 H 00  
Jeudi : 8 H 30 - 12 H 00 et 13 H 30 - 19 H 00  
Vendredi : 13 H 30 - 17 H 30  
Samedi : 9 H 30 - 12 H 00 (uniquement le 1<sup>er</sup> du mois)

Le dossier d'enquête sera également consultable sur un poste informatique en mairie.

#### Modalités d'expression du public

- Le public pourra consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit, sous pli cacheté, à Madame la commissaire-enquêtrice à la mairie de PORTE DES PIERRES DOREES à l'adresse suivante : « Mairie de PORTE DES PIERRES DOREES – A l'attention de Madame la commissaire-enquêtrice (avec mention « Ne pas ouvrir ») – 345 rue du Lavoir – Liergues – 69400 PORTE DES PIERRES DOREES».

- Les observations du public pourront être faites par voie électronique en les adressant à l'adresse mail suivante, en indiquant en objet : « À l'attention de Madame la commissaire-enquêtrice pour la modification N°1 du PLU de Liergues »

[enquetepublique69400@gmail.com](mailto:enquetepublique69400@gmail.com)

- Les observations ou propositions écrites du public transmises par courrier postal ou remises à Madame la commissaire-enquêtrice seront annexées au registre du siège de l'enquête et celles transmises par voie électronique seront également accessibles toute la durée de l'enquête sur le site internet où peut être consulté le dossier d'enquête publique.

- Madame la commissaire-enquêtrice se tiendra à la disposition du public lors des permanences suivantes en mairie de Porte des Pierres Dorées :

- **Vendredi 26 mai 2023 de 13H30 à 16H00**
- **Samedi 03 juin 2023 de 9H30 à 12H00**
- **Mercredi 21 juin 2023 de 10H00 à 12H30**

Seules les observations formulées et reçues durant la durée de l'enquête seront prises en compte.

#### Clôture de l'enquête publique

Dans un délai de 8 jours après réception du registre d'enquête qu'il aura clos, la commissaire-enquêtrice communiquera à la commune les observations du public, des Personnes Publiques Associées et éventuellement celles de la commissaire-enquêtrice, consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet dispose d'un délai de 15 jours pour produire ses observations.

A l'expiration du délai de l'enquête, le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre à M. le Maire le rapport qui relatara le déroulement de l'enquête et ses conclusions motivées.

Le rapport avec les conclusions et avis de Madame la commissaire-enquêtrice sera tenu à la disposition du public à la mairie et à la préfecture du département du Rhône, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Il sera aussi consultable pendant cette même période sur le site internet où peut être consulté le dossier d'enquête publique.

Le Maire de Porte des Pierres Dorées  
Jean-Paul GASQUET